



ASSOCIATION SUISSE DES MÉDECINS
ASSISTANTS ET CHEFS DE CLINIQUE,
SECTION FRIBOURGEOISE

Conseil d'État
Route des Arsenaux 41
1700 Fribourg

Fribourg,
le 25.03.2025

Lettre ouverte de l'Association des Médecin-Assistant-es et
chef-fes de clinique, section fribourgeoise (ASMAF)
concernant l'annonce du budget 2025 de l'Hôpital
Fribourgeois (HFR)

Le 31 janvier dernier, le Conseil d'administration de l'HFR a annoncé différentes mesures d'économies pour le budget 2025 de l'HFR, conséquentes au manque de soutien financier de l'État de Fribourg. Nous déplorons fortement ces différentes mesures, qui nous semblent délétères pour le système de santé du canton. Sur la base du communiqué de presse officiel de l'HFR, daté du 31 janvier, nous aimerions réagir à plusieurs des points qui y sont abordés.

Le communiqué en question parle de la fermeture du service de médecine interne du site de Riaz à demi-voix. La médecine interne ne serait que « déplacée [à] l'HFR Fribourg ». Cela est inexact. En effet, aucune ouverture de lits supplémentaires n'a été annoncée sur le site de l'HFR Fribourg. Selon les informations qui nous ont été transmises, des lits de médecine interne seraient même bloqués durant une partie de l'année, faisant passer les unités de soins de 30 à 24 lits. Il ne saurait donc être question d'un simple déplacement.

Quand bien même aucun chiffre clair n'a été articulé quant à la baisse de la capacité d'accueil, ce sont 32 lits de médecine interne qui sont supprimés à Riaz, et selon toute vraisemblance une vingtaine de lits qui seront bloqués une partie de l'année au HFR Fribourg. Il est important de dire également que les 32 lits de médecine interne ne seront pas tous transformés en lits de gériatrie aigue. L'ASMAF déplore vivement que ce communiqué de presse n'ait pas le courage d'annoncer clairement ce qui est sur le point de

se produire. Il y aura à l'avenir moins de lits de médecine interne au sein du canton.

Ces suppressions de lits auront pour conséquence de mettre le système de santé fribourgeois encore plus sous tension qu'il ne l'est déjà. Les unités de soins fonctionneront en permanence en flux tendu, aussi bien en dehors que durant les pics d'activité saisonniers. Les médecins hospitaliers seront encore plus incités à écourter les hospitalisations au maximum. A l'heure où la problématique de l'absentéisme du personnel médico-soignant, qui est entre autres liée à une surcharge de travail, se fait de plus en plus sentir, nous nous montrons très inquiet-es. Ces mesures d'économies sont assez nettement en contradiction avec une adaptation de la charge de travail des médecins-assistant-es et chef-fes de clinique. Qui plus est, aucune mesure visant à pallier cette augmentation de l'affluence au HFR Fribourg n'a été communiquée. Cela n'est simplement pas acceptable.

Notre système de santé se heurte actuellement à des difficultés de recrutement. Comment imaginer que de telles mesures d'économies puissent avoir autre chose qu'un impact négatif sur cette problématique ? Il est important de réaliser que le canton de Fribourg n'est pas le seul à vouloir recruter, et, à l'heure actuelle, rien n'est mis en œuvre pour le rendre plus attractif pour le personnel médico-soignant.

La suppression des lits de réadaptation cardiovasculaire stationnaire pose également, à notre sens, problème d'un point de vue de la qualité de la prise en charge proposée par l'HFR. Certes, d'autres cantons, comme le canton de Vaud, ont entrepris des mesures similaires dernièrement. Toutefois, sur le territoire vaudois, des cliniques et centres privés continuent de proposer ces prestations stationnaires. Il existe donc une alternative pour la population vaudoise. Cela n'est plus le cas pour la population fribourgeoise. Il est donc attendu d'une personne nécessitant une réadaptation cardiovasculaire, qu'elle se déplace (parfois à travers la moitié du canton),

par ses propres moyens, trois fois par semaines pour se rendre sur le site de Riaz. La part de la population la plus touchée par les maladies cardiovasculaires présentant souvent des comorbidités pouvant limiter leur mobilité, sera très fortement impactée par cette décision.

En somme, et à contrepied total de l'augmentation de la population fribourgeoise, la capacité de prise en charge stationnaire de l'HFR va diminuer.

Nous tenons à préciser que le Conseil d'administration de l'HFR a été contraint d'élaborer ces mesures d'économie suite à la décision du Conseil d'État et du Grand Conseil de ne pas soutenir financièrement l'hôpital public. Cette politique de restriction budgétaire reflète une vision comptable de la santé qui ne tient aucunement compte des réalités du terrain ; soit une augmentation des besoins en santé de la population fribourgeoise croissante, vieillissante et touchée par l'augmentation des maladies chroniques. En refusant d'adapter le financement de l'HFR aux besoins de la population, l'Etat de Fribourg se rend responsable d'une détérioration inévitable de la qualité des soins, de la surcharge du personnel médical et de l'affaiblissement des missions fondamentales de l'hôpital : soigner, former et garantir un accès équitable à des soins de qualité. Cette approche à court-terme menace non seulement la pérennité de l'institution, mais aussi la santé de toute une population.

L'ASMAF s'oppose fortement à ces mesures d'économie. Nous déplorons que des considérations économiques aboutissent, une fois de plus, à rendre encore plus malade le système de santé et les gens qui y travaillent. Cette logique de gestion axée sur le profit des institutions médicales a déjà causé des dégâts quasi-irréparables chez nos voisins. Il n'est nul besoin de répéter l'expérience sur le sol fribourgeois.

Le Comité de l'ASMAF